

Sommaire

Sigles et Abréviations

INTRODUCTION	3
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
1.1. <i>Historique</i>	<i>3</i>
1.2. <i>UN DIAGNOSTIC UNANIME</i>	<i>4</i>
II. LE NOUVEAU SYSTEME EDUCATIF	6
III. FONDEMENTS DE LA RÉFORME	7
IV. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA RÉFORME	8
4.1 <i>Objectif général</i>	<i>8</i>
4.2 <i>Objectifs spécifiques</i>	<i>8</i>
4.3 <i>Résultats attendus.....</i>	<i>8</i>
V. STRUCTURATION DU SYSTEME EDUCATIF (CF. TABLEAUX 1,2 ET 3 EN ANNEXE).....	10
5.1. <i>L'éducation de base</i>	<i>10</i>
5.1.1. <i>L'éducation de base formelle</i>	<i>11</i>
5.1.2. <i>L'éducation de base non formelle (9 ans et plus)</i>	<i>14</i>
5.2. <i>L'enseignement secondaire (16-20 ans).....</i>	<i>17</i>
5.2.1. <i>L'enseignement secondaire général</i>	<i>17</i>
5.2.2. <i>La formation technique et professionnelle.....</i>	<i>18</i>
5.2.2.1. <i>Enseignement secondaire technique.....</i>	<i>19</i>
5.2.2.2. <i>Enseignement secondaire professionnel.....</i>	<i>19</i>
5.2.2.3. <i>La formation technique et professionnelle formelle</i>	<i>19</i>
5.2.2.4. <i>La formation professionnelle non formelle</i>	<i>19</i>
5.2.2.5. <i>La formation professionnelle initiale.....</i>	<i>19</i>
5.2.2.6. <i>La formation professionnelle par apprentissage</i>	<i>20</i>
5.2.2.7. <i>La formation professionnelle continue</i>	<i>20</i>
5.3. <i>L'enseignement supérieur</i>	<i>20</i>
5.4. <i>Questions transversales.....</i>	<i>20</i>
5.4.1. <i>Rendre les cycles effectifs et terminaux</i>	<i>20</i>
5.4.2. <i>Accès et passerelles</i>	<i>21</i>
5.4.3. <i>L'intégration des langues nationales dans le système éducatif</i>	<i>22</i>
5.4.4. <i>La réforme des curricula</i>	<i>23</i>
5.4.5. <i>La formation initiale et continue des personnels de l'éducation</i>	<i>24</i>
5.4.6. <i>les affaires académiques, l'information, l'orientation scolaire et professionnelle</i>	<i>25</i>
5.4.7. <i>Les modes d'évaluation y compris la certification</i>	<i>26</i>
5.4.8. <i>L'évaluation en fin de cycle</i>	<i>26</i>
5.4.9. <i>Les Technologie de l'information et de la Communication (T I C).....</i>	<i>26</i>
VI. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE	26

6.1. <i>Au plan institutionnel</i>	26
6.2. <i>Au plan des tutelles administratives</i>	27

VII. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT27

7.1. L'extension et la maintenance des infrastructures.....	27
7.2. L'utilisation optimale des classes.....	27
7.3. Le recours à des modes alternatifs de recrutement des maîtres.....	27
7.4. L'amélioration de l'environnement scolaire.....	27
7.5. Implication des communautés et tous les acteurs de l'éducation.....	28
7.6. <i>Amélioration de la qualité et de la pertinence</i>	28
7.8. <i>Soutien au processus de changement</i>	28
7.9. <i>Mesures transitoires</i>	29
<i>RECOMMANDATIONS SPECIALES</i>	29

VIII. CONTRAINTES OU FACTEURS DE RISQUES 30

8.1. Contraintes d'ordre socio-culturel.....	30
8.2. <i>Contraintes d'ordre administratif et d'ordre pédagogique</i>	30
8.3. <i>Contraintes liées à l'insuffisance des infrastructures</i>	30
8.4. <i>Contraintes liées à l'insuffisance numérique et qualitative des personnels enseignants et d'encadrement</i>	30
8.5. <i>Contraintes financières</i>	30

CADRE LOGIQUE DU CADRE D'ACTION DE LA RÉFORME 31

Bibliographie

ANNEXES 36

INTRODUCTION

Faisant suite aux recommandations des Etats Généraux de l'Education (1994) et des Assises Nationales sur l'Education (2002), les autorités gouvernementales du Burkina Faso, depuis 2003, ont commandité plusieurs réflexions et études à travers des commissions interministérielles autour de la réforme du système éducatif. Elles ont par ailleurs consacré plusieurs séminaires et ateliers gouvernementaux sur la question. Les conclusions de ces concertations font ressortir des contraintes majeures nécessitant la prise de mesures idoines pour la dynamisation du système éducatif.

Si pour certaines commissions, une réorganisation paraît suffisante pour lever le goulot d'étranglement constaté lors du passage de la classe du CM2 à celle de 6^{ème}, transition accentuée par la mise en œuvre du PDDEB, pour d'autres, il faut plutôt envisager une réforme car les programmes scolaires doivent également être revisités. Mais à bien examiner les rapports, cette deuxième alternative semble plus pertinente, parce que les approches curriculaires de l'école devraient aussi être renouvelées au regard de l'évolution de l'environnement national et international actuel marqué par une détermination sans précédent à privilégier le développement de compétences.

C'est justement à cette réflexion que la commission mise en place le 27 février 2006 et composée de représentants des trois ministères en charge de l'éducation (Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation, Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique) a été conviée. Le présent rapport résulte des réflexions de cette commission.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. Historique

L'école coloniale au Burkina Faso a d'abord été l'œuvre des missionnaires catholiques.

En 1900-1902, l'église ouvre deux (02) écoles primaires en Haute-Volta. En 1906, c'est l'administration coloniale française elle-même qui ouvre ses écoles. La circulaire du Gouverneur Général, E. Chaudié, relative au fonctionnement des écoles des pays de protectorat, du 22 juin 1897, dit : « l'école est, en effet, le moyen d'action le plus sûr qu'une mission civilisatrice ait d'acquiescer à ses idées les populations encore primitives et de les élever graduellement jusqu'à elle. L'école est en un mot, l'élément de progrès par excellence. C'est aussi l'élément de propagande de la cause et de la langue française le plus certain dont le gouvernement puisse disposer. Ce ne sont pas, en effet, les vieillards imbus des préjugés anciens, ce ne sont même pas les hommes faits, pliés déjà à d'autres coutumes, que nous pouvons espérer convertir à nos principes de morale, à nos règles de droit, à nos usages nationaux. Pour accomplir avec succès cette œuvre de transformation, c'est aux jeunes qu'il faut s'adresser, c'est l'esprit de la jeunesse qu'il faut pénétrer et c'est par l'école, l'école seule que nous y arriverons »¹.

Au sortir de la période coloniale, le Burkina Faso accède à la souveraineté nationale en 1960 avec un taux de scolarisation de 6 %.

Entre 1960 et 2006, l'effort est principalement quantitatif et a permis d'atteindre 57 % de taux de scolarisation. Au plan qualitatif, quarante six (46) ans d'études critiques, d'analyses, de réformes et surtout d'expériences multiples de terrain ont été capitalisées et valorisées (1961, 1978, 1979, 1984) sans aboutir à une école nouvelle conçue par et pour le Burkina Faso.

C'est le professeur Fernand SANOU² qui a raison de conclure sa réflexion critique sur le système éducatif

¹ Turcotte D 1983 « Lois, règlements et textes administratifs sur l'usage des langages en Afrique Occidentale française (1826-1959) ».

² SANOU Fernand, 1987. Les politiques éducatives du Burkina Faso. Librairie internationale.

burkinabé en ces termes : « le développement de l'enseignement primaire et son extension à tous les enfants d'âge scolaire s'avère être un impératif catégorique à ne subordonner à aucune considération de rentabilité économique ». En tout état de cause, la communauté internationale au cours du forum de Dakar (avril 2000) et le sommet du millénaire pour le développement (septembre 2000) s'est engagée à ce qu'aucun plan crédible pour l'éducation universelle d'ici à 2015, ne souffre de problème de financement.

Alors, que faire et par où commencer ?

I.2. UN DIAGNOSTIC UNANIME

Populations à la base, parents d'élèves, éducateurs et enseignants de tous les grades et de tous les niveaux sont unanimes pour réclamer le changement du contenu de l'école, son enracinement dans nos réalités socio-culturelles et la formation des compétences au service du développement économique du Burkina Faso.

Le Président du Faso lui-même en fait un défi national, en nous invitant à « œuvrer en rapport avec les acteurs sociaux et les partenaires à la Refondation de notre système éducatif autour de valeurs et d'aspirations sociales, historiques et culturelles desquelles émergera l'école de demain dans un contexte mondial fait de mutations rapides et de remise en cause permanente. Dans cette optique, les orientations du programme seront les suivantes :

- l'accroissement de l'offre éducative à tous les niveaux d'enseignement avec la priorité pour l'enseignement de base en perspective d'une école gratuite et obligatoire jusqu'à 16 ans...
- L'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement en valorisant les ressources humaines du secteur, le contenu des programmes, les pratiques pédagogiques et le système d'évaluation pour les mettre en phase avec les besoins de la société ; etc »³.

Depuis le Diagnostic du dossier initial de la réforme de l'éducation (1974), toutes les études qui ont suivi (Etats généraux de l'Education en 1994, Assises Nationales de l'Education en 2002) ont abouti aux mêmes conclusions.

La récente étude sur l'évaluation du programme éducation bilingue au Burkina Faso, commanditée par le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) avec l'appui de l'œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO : 2006), fait la synthèse des principales conclusions à propos des problèmes qui minent le système éducatif burkinabè.

➤ Diagnostic du dossier initial de la réforme de l'éducation (1974)

Le Diagnostic du dossier initial de la réforme de l'éducation (1974 élaboré en 1974 par le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture fait une analyse critique de la situation de l'éducation dans le contexte voltaïque d'alors sous ses aspects géographiques, historiques, démographiques, économiques et sociaux. Pour l'essentiel, on peut retenir que le système éducatif ne scolarise pas le plus grand nombre d'enfants ; car, il est élitiste. Les abandons et les redoublements sont nombreux « 34 % des garçons et 42 % des filles retombent dans l'analphabétisme de retour, pour 1000 entrées au CP1, seulement 17 élèves seront titulaires du Baccalauréat, 13 années plus tard » (p. 37).

Par ailleurs, le système éducatif ne prend pas en compte les réalités nationales car ses programmes ne sont pas élaborés en fonction des problèmes concrets de la vie sociale nationale (production, désaliénation culturelle, unité nationale, etc.) et les langues nationales en sont exclues.

➤ Diagnostic des Etats Généraux de l'Education (septembre 1994)

Organisés du 5 au 10 septembre 1994, à Ouagadougou, les Etats Généraux de l'Education (EGE) ont débattu du thème « un consensus national pour une éducation efficiente ». Les travaux ont fait le diagnostic du système

³ COMPAORE, Blaise, 2005. Le progrès continu pour une société d'espérance, p. 16

éducatif burkinabè, en faisant ressortir les efforts déployés par les acteurs et bénéficiaires de ce système, ainsi que les contraintes multiples, les insuffisances quantitatives et qualitatives qui réduisent l'efficacité interne et externe de ce système.

Au titre des efforts, il a été relevé l'accélération sensible du taux brut de scolarisation qui est passé de 16 % en 1983 à 31,8 % en 1994, une volonté politique affirmée en faveur de l'éducation, un meilleur engagement des populations et une aide bilatérale et multilatérale en faveur de l'éducation.

Au titre des contraintes, il a été constaté la forte demande en éducation due notamment à l'accroissement démographique élevé (3,6 % par an) ; l'importance du nombre des moins de 15 ans qui représentent plus de 50 % de la population totale du pays, le taux de déperdition scolaire élevé, et une médiocrité de l'efficacité externe de l'éducation qui se traduit par le découragement des populations et par le phénomène de la déscolarisation par endroits.

➤ Diagnostic des Assises Nationales sur l'Education (avril, 2002)

En avril 2002, le Gouvernement du Burkina Faso a organisé les Assises Nationales sur l'Education qui ont de nouveau fait l'état des lieux de l'éducation dans divers domaines : accès, infrastructures, financement, efficacité, personnel, formation professionnelle et sécurité dans les domaines scolaires et universitaires. Des conclusions des assises, on peut retenir :

- l'éducation pré-scolaire est peu développée entre autre à cause des réticences socio-culturelles et économiques ;
- le développement quantitatif de l'enseignement primaire connaît beaucoup de goulots d'étranglement et présente par ailleurs des disparités entre provinces, zones, garçons et filles ;
- la forte croissance des effectifs du primaire entraîne une forte demande d'éducation au niveau secondaire, ce qui affecte négativement le taux de transition du primaire au secondaire (39,7 %) ;
- la demande est très forte au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- les effectifs de l'enseignement supérieur sont pléthoriques et les disparités de genre sont importantes à ce niveau. Exemple l'Université de Ouagadougou est passée de 9 000 étudiants en 1994 à 25 000 en 2005.

En ce qui concerne l'efficacité du système éducatif, on note :

- l'insuffisance de la qualification du personnel du pré-scolaire qui doit aller vers une vision plus large du développement intégré de la petite enfance (0 à 6 ans) ;
 - l'inadaptation des contenus et des programmes ;
 - les taux élevés de redoublement et de déperdition du primaire, l'insuffisance des moyens didactiques et logistiques ;
 - le non formel a un taux d'abandon élevé (25,8 % pour les femmes en 1997) et un faible niveau de qualification des personnels.
 - Enfin, il est déploré l'absence de passerelles entre le formel et le non-formel.
- En janvier et avril 2004, deux (02) séminaires gouvernementaux, faisant suite aux recommandations des assises nationales sur l'éducation (2002) ont passé au peigne fin les maux qui minent le système éducatif. Entre autres constats : l'accentuation des goulots d'étranglement,

l'inadéquation formation/emploi, en somme l'inefficacité interne et externe de l'école burkinabé.

Aujourd'hui, le problème posé et à résoudre n'est plus de savoir s'il faut oui ou non un autre système éducatif. Le problème est de trouver le meilleur système éducatif possible pour notre pays.

Etats généraux de l'Education (1996), Assises Nationales (5-7 avril 2002) et Séminaires Gouvernementaux (2004) recommandent tous, QUALITE, PERTINENCE et EFFICACITE du système éducatif.

II. LE NOUVEAU SYSTEME EDUCATIF

La loi n° 013/96/ADP du 9 mai 1996, dite Loi d'Orientation de l'Education et la lettre de Politique Educative de mars 2001 traduisent la vision du Gouvernement du Burkina Faso sur le nouveau système éducatif. *Celle-ci se décline comme suit :*

« L'éducation est une priorité nationale. Tout citoyen a droit à l'éducation sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion.

L'obligation scolaire couvre la période d'âge de 6 à 16 ans.

Aucun enfant ne doit être exclu du système éducatif avant ses 16 ans révolus... »(Article 2 de la loi n°013/96/ADP)

« Le système éducatif burkinabè a pour finalité :

- *de permettre au jeune burkinabè d'assimiler les valeurs spirituelles, civiques, morales, culturelles, intellectuelles et physiques de la société ainsi que les valeurs universelles, fondements de l'éducation au Burkina Faso ; d'assurer un développement intégral et harmonieux de l'individu ;*
- *de développer en lui l'esprit de solidarité, de justice, de tolérance et de paix ;*
- *de créer et stimuler l'esprit d'initiative et d'entreprise ;*
- *d'assurer sa formation afin qu'il soit utile à sa société et capable de l'aimer, de la défendre et de l'a développer ;*
- *d'enseigner au citoyen le sens de la démocratie et de l'unité nationale. »(article 6 de la loi 013/96/ADPense.*

« Le système éducatif a pour buts de :

- *faire acquérir des connaissances, des attitudes et développer des aptitudes pour faire face aux problèmes de la vie ;*
- *dispenser une formation adaptée dans son contenu et ses méthodes aux exigences de l'évolution économique, technologique, sociale et culturelle ; elle tient compte des aspirations et des systèmes de valeurs en vigueur au Burkina Faso, en Afrique et dans le monde. » (article 7loi 013/96/ADP)*

« le système éducatif ambitionne de scolariser le maximum de citoyens et vise les objectifs suivants :

- *favoriser une socialisation de l'enfant ;*
- *permettre aux apprenants de chaque niveau d'enseignement d'acquérir des connaissances générales et techniques et des habiletés fondamentales nécessaires à leur vie en leur donnant la possibilité d'exercer un métier ou d'entreprendre des études à un niveau supérieur et cultiver en eux les valeurs sociales, physiques, morales civiques nationales et universelles. » (article 8 de la loi 013/96/ADP)*

Dans la logique de cette vision, les objectifs du système éducatif sont clairs :

- éducation de base pour tous jusqu'à l'âge de 16 ans, avec passerelles et cursus ;
- découpage en cycles terminaux jusqu'à l'Université.

Philosophie et finalités

Le système éducatif doit viser à **former** un burkinabé à même de se prendre en charge tout en oeuvrant au développement socioéconomique et culturel de son milieu, de son pays.

Pour atteindre cet objectif, il importe de changer radicalement, attitudes et valeurs, ce qui ne peut se faire que par une « conscientisation », c'est à dire, un processus éducatif qui amène les individus tout comme les groupes sociaux à avoir une conscience critique du monde historique et culturel dans lequel ils vivent, à assumer leur responsabilité et à prendre les mesures qui s'imposent pour le transformer.

Cette conscientisation devrait engendrer une participation de l'individu et de la société toute entière.

Tout cela devant aboutir à la **formation** de citoyens non seulement prêts à assumer leurs responsabilités, mais conscients de leurs droits et de leurs devoirs, des individus fiers de leur identité culturelle.

Dans le processus actuel, il ne s'agit pas seulement de réformer le système éducatif mais d'établir une nouvelle dimension dans toutes les relations entre enseignants et enseignés, entre la formation et le monde du travail, entre l'individu et la collectivité, entre la Nation et le reste du monde.

C'est un processus dialectique à la fois catalyseur et mécanisme de soutien pour les transformations socioéconomiques indispensables au développement du Burkina Faso.

L'éducation doit être prise comme un facteur dynamique de transformation de la société.

Les finalités fixées par la loi d'orientation se résument en :

1. une éducation qui exalte le travail producteur de richesses pour le développement intégral du pays ;
2. une éducation qui vise le changement structurel et une amélioration constante de la société ;
3. une éducation qui cultive le sentiment de fierté nationale et d'indépendance du pays au sein de la communauté internationale.

III. FONDEMENTS DE LA RÉFORME

La Réforme s'inspire d'une part des conclusions et recommandations des grandes rencontres internationales et nationales et d'autre part des textes législatifs et réglementaires portant sur le système éducatif. En effet :

- elle résulte des engagements pris par notre pays lors des sommets et conférences internationales : Jomtien (1990) et Dakar (2000), pour l'éducation pour tous, la CONFEMEN pour une nouvelle définition de l'éducation de base, Bamako 1998 et Moncton 1999 pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, la convention (1989) et les recommandations du 2^e Congrès de l'UNESCO (Séoul 1999) sur l'enseignement et la formation technique et professionnelle, la 88^e Décision de l'OIT (Genève 2000), la Charte de l'OIT (Cologne 1999) relative à la Formation pour l'Emploi.
- elle s'inspire également des conclusions des Etats Généraux de l'Education (1994), lesquelles ont posé les jalons de la loi d'orientation adoptée en 1996 et des assises nationales sur l'éducation (2002) qui ont suscité les séminaires gouvernementaux et la mise en place des commissions interministérielles ;
- la Réforme est conforme à la loi d'orientation, notamment en son articles 2 portant sur l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, et l'article 8, alinéa 2 portant sur les finalités de l'éducation qui stipule :

« permettre aux apprenants de chaque niveau d'enseignement d'acquérir des connaissances générales et techniques et des habiletés fondamentales nécessaires à leur vie en leur donnant la possibilité d'exercer un métier ou d'entreprendre des études à un niveau supérieur et cultiver en eux les valeurs sociales, physiques morales et civiques nationales et universelles » ;

- elle est congruente avec les objectifs et stratégies déclinés par cycle d'enseignement dans la lettre de politique éducative de mars 2001.

IV. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA RÉFORME

4.1 Objectif général

Rendre le système éducatif plus cohérent, plus fonctionnel et plus adapté aux besoins de développement socioéconomique et culturel du Burkina Faso.

4.2 Objectifs spécifiques

- opérationnaliser le principe de l'obligation scolaire qui couvre la période d'âge de 6 à 16 ans (cf. article 2, alinéa 3) et, l'article 10, de la loi d'orientation de l'éducation relatif à l'éducation de base comprenant l'éducation pré scolaire et l'enseignement de base ;
- restructurer le système éducatif dans le sens d'une meilleure intégration des ordres d'enseignement ;
- développer l'offre d'éducation de base et de formation en vue de l'éducation pour tous ;
- faciliter la mobilisation de ressources financières pour le développement harmonieux de l'éducation de base ;
- *améliorer l'efficacité du système éducatif par la réduction des taux de déperdition et l'accroissement des taux de succès ;*
- développer l'enseignement technique et professionnel afin d'améliorer l'efficacité externe du système éducatif en renforçant l'employabilité des jeunes ;
- établir des passerelles entre le sous-système formel et le sous-système non formel, entre l'enseignement général, la formation technique et professionnelle et les différentes offres de formation possibles ;
- professionnaliser les filières d'apprentissage et de formation à tous les niveaux et, particulièrement au niveau de l'enseignement supérieur dans le cadre du nouveau dispositif de certification : licence-master- doctorat (LMD).

4.3 Résultats attendus

La Réforme doit permettre d'atteindre les résultats suivants :

- le principe de l'obligation scolaire tel que défini dans la loi d'orientation en son article 2, ainsi que la composition de l'éducation de base (article 10) sont respectés ;
- le système éducatif est restructuré dans le sens d'une plus grande cohérence entre les niveaux et ordres d'enseignement ;
- l'offre d'éducation de base et de formation est développée ;

- la mobilisation des ressources est facilitée par la mise à disposition d'un outil de planification de base intégrée ;
- *l'efficacité du système éducatif est améliorée par la réduction des taux de déperdition et l'accroissement des taux de succès ;*
- l'efficacité externe du système éducatif est améliorée grâce au développement de la formation technique et professionnelle ;
- des passerelles sont établies entre les sous systèmes et catégories d'enseignement du système éducatif ;
- les filières d'apprentissage et de formation sont professionnalisées à tous les niveaux et, particulièrement au niveau de l'enseignement supérieur dans le cadre du système LMD.

V. STRUCTURATION DU SYSTEME EDUCATF (Cf. tableaux 1,2 et 3 en annexe)

Sans rester à l'écart des transformations économiques et sociales, le système éducatif se doit de corriger certains phénomènes de la société qui sont préjudiciables à une bonne éducation et à une formation solide et équilibrée des enfants.

La société burkinabé est davantage imprégnée des progrès scientifiques et technologiques et les jeunes doivent être préparés à mieux vivre dans un tel contexte. Il y a cependant des valeurs essentielles basées sur la famille et la communauté auxquelles l'école doit rester très attachée. Il s'agit des valeurs morales à magnifier à travers la sensibilité littéraire et artistique, qui doivent compléter harmonieusement celles touchant à l'étude des mathématiques, des sciences et de la technologie.

Enfin l'école se doit aussi de considérer comme essentielle l'utilisation des langues nationales comme médium puis comme matière d'enseignement.

Le système éducatif étant une entité, il en résulte que les ordres et les catégories d'enseignement sont articulés de manière rationnelle du pré scolaire au supérieur. Cette articulation est fondée sur la cohérence du système. Le principe de base est celui des cycles terminaux selon lequel, chaque cycle et chaque niveau d'enseignement et de formation doivent être conçus, organisés et gérés de sorte que dans une large autonomie, il propose aux élèves et aux apprenants une formation spécifique complète.

Ce choix fondamental permettra de mieux canaliser les flux qui passent du pré scolaire au primaire et aux niveaux suivants.

Le système éducatif comprend :

- l'éducation de base ;
- l'enseignement secondaire ;
- l'enseignement supérieur ;
- la formation technique et professionnelle

5.1. L'éducation de base

Définition du concept d'éducation de base

Selon la CONFEMEN, 1990, « l'éducation de base est celle qui fait acquérir à l'individu dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un minimum de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel de celle-ci ». ⁴

Cette définition appelle une double finalité :

- former des individus autonomes, compétents dans leur langue, fiers de leur culture, sûrs de leur identité et désireux de poursuivre leur éducation tout au long de la vie (dimension personnelle) ;
- former des jeunes et des adultes capables de s'insérer véritablement dans leur milieu et de participer au développement global de la société (dimension économique, sociale et culturelle).

⁴ Conférence sur l'éducation pour tous, Jomtien 1990

L'éducation de base doit permettre à la fois, et une insertion dans la vie active et la poursuite des études.

A partir de cette définition et se référant aux nouvelles exigences en matière d'éducation pour tous, l'éducation de base est considérée comme un continuum et se construit dans un processus d'enseignement/apprentissage destiné à développer chez les enfants de 3 à 16 ans, les jeunes non scolarisés ou déscolarisés, les adultes n'ayant pas eu la chance d'aller à l'école, les compétences nécessaires à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et à leur insertion à la vie active.

Caractéristiques de l'éducation de base

Les caractéristiques de l'éducation de base se déclinent comme suit :

- l'éducation de base doit prendre en compte les valeurs traditionnelles du milieu ;
- l'éducation de base doit avoir un caractère fonctionnel ;
- l'éducation de base doit être souple et permettre une adaptation des méthodes et contenus du milieu ;
- l'éducation de base doit être un facteur de promotion de l'individu et de la communauté, et d'ouverture sur le monde extérieur ;
- l'éducation de base doit mettre en œuvre des formules peu onéreuses faisant appel à toutes les ressources disponibles ;
- l'éducation de base doit tendre à instaurer le sentiment d'appartenir à la même nation et à favoriser le renforcement de l'esprit de solidarité ;

L'éducation de base comprend : l'éducation de base formelle et l'éducation de base non formelle.

5.1.1. L'éducation de base formelle

Elle comporte trois (03) niveaux :

➤ 1^{er} niveau : l'éducation préscolaire (3 – 6 ans) d'une durée de 3 ans

L'éducation de la petite enfance désigne une gamme d'activités qui s'efforce de rechercher le développement de l'enfant de 0 à 6 ans, dans ses multiples aspects intellectuel, psychomoteur et socio-affectif.

Dans le cadre de la Réforme, l'éducation préscolaire concerne la tranche d'âge de 3 à 6 ans.

L'éducation préscolaire permet aux enfants de bénéficier d'un encadrement qui favorise leur développement, de se familiariser progressivement avec un milieu d'apprentissage stimulant et d'acquérir des habiletés qui faciliteront leur réussite scolaire. Bien qu'elle ne soit pas obligatoire, elle représente un élément fondamental de notre système éducatif.

Dans le but d'offrir aux enfants un accès aux compétences de base au moment du passage à l'enseignement primaire, les contenus de l'éducation préscolaire doivent être adaptés aux besoins spécifiques des enfants tant au plan linguistique qu'à celui de l'environnement culturel et social en particulier. Toutefois, elle ne doit pas être considérée comme une scolarisation précoce. Elle diffère de l'enseignement primaire, et ce notamment par :

- le climat d'accueil qui est plus proche du climat familial ;
- la primauté accordée au développement global de l'enfant ;
- l'absence d'un enseignement théorique et par discipline.

L'éducation préscolaire a pour missions entre autres de contribuer à / au:

- l'intégration scolaire ;
- développement de la personnalité de l'enfant considéré sous tous les aspects ;
- besoin d'expression et de communication ;
- l'acquisition de connaissances et de savoir-faire ;
- développement de comportements réfléchis et responsables ;
- l'augmentation des chances de succès scolaire.

Les activités ainsi prévues (activités motrices, manuelles, de vie pratique ...) visent à stimuler le développement socio affectif, créatif et cognitif des enfants. C'est pourquoi, l'utilisation de la langue maîtrisée par l'enfant s'avère importante.

➤ **2^e niveau : L'enseignement primaire (6-12 ans) d'une durée de 6 ans**

L'enseignement primaire est le deuxième (2^{ème}) niveau de l'éducation de base. Il vise à préparer l'enfant à développer des compétences de base au plan intellectuel, affectif, social, moral et culturel en vue d'une part, de l'outiller pour un apprentissage pré professionnel et d'autre part, de lui permettre de poursuivre des études dans une structure post primaire. Il sera d'une durée de six (06) ans.

Obéissant aux finalités de l'éducation, les contenus suivants sont proposés :

1. Langues et communication (langue nationale, français, anglais) ; l'étude précoce d'une deuxième langue internationale, en l'occurrence l'anglais doit être envisagée aux cotés du français et de la langue nationale maîtrisée par l'enfant ;
2. Mathématiques : des programmes de calcul devront devenir de vrais programmes de mathématiques ou l'accent sera mis sur le raisonnement et l'acquisition de compétences fondamentales de logiques ;
3. Sciences et technologie : science de la vie et de la terre (biologie), l'initiation à la technologie, éducation en matière de population,VIH-SIDA

N.B. L'étude plus précoce des sciences de la vie et de la terre permettra de mieux comprendre les notions liées à la protection de la nature. De même, l'éducation touchant tous les problèmes de la santé et l'éducation sexuelle devraient prendre plus d'importance en intégrant la lutte contre le VIH-SIDA.

4. développement de la personne (éducation civique et morale, éducation aux droits humains et à la compréhension de la situation internationale, éducation physique et sportive, entrepreneuriat, lutte contre la pauvreté, leadership...)
5. pratique des arts et de la culture (musique, danse, théâtre, contes, proverbes, arts plastiques...)
6. univers social (histoire, géographie, éducation environnementale) : il est indispensable de sensibiliser les jeunes à l'éducation environnementale, vitale pour les générations futures ;
7. formation pré professionnelle ou initiation/découverte des métiers (optionnel) : agriculture, élevage, menuiserie, industrie, commerce, artisanat et industrie, sciences de l'ingénieur, transport et communication, sport ;
8. Technologies de l'Information et de la Communication ;
9. travaux pratiques.

Des travaux pratiques à réaliser sur le terrain ou en laboratoire sont associés à l'enseignement des mathématiques, des sciences et de la technologie. Cela permet à l'élève de s'intégrer plus facilement à la société où les activités scientifiques et technologiques occupent une place importante.

L'enseignement primaire demeure sanctionné par un diplôme national qui est le CEP.

➤ **3^e niveau: enseignement post primaire (12-16 ans) d'une durée de 4 ans**


L'enseignement post primaire se définit comme le troisième (3^{ème}) niveau de l'éducation de base formelle. Il prolonge l'enseignement primaire en vue d'atteindre les finalités attendues de l'éducation de base pour les jeunes de 16 ans. Il s'arrête à la classe de troisième.

A ce niveau, l'élève reçoit une orientation qui l'aidera par la suite à faire les choix nécessaires quant à ses aptitudes et à son travail.

A l'issue de ce troisième (3^{ème}) niveau, l'élève devra opter sur la base de cette orientation scolaire et professionnelle entre la formation professionnelle proprement dite et la poursuite des études.

Le post primaire est sanctionné par un diplôme national qui est le BEPC.

Le premier cycle terminal du système éducatif intervient à la fin de la classe de troisième (3^{ème}). Il importe de définir des contenus de formation qui prennent en compte la pré professionnalisation des élèves et qui rendent les sortants capables de poursuivre les études dans l'une des trois voies de l'enseignement secondaire ou de suivre la formation professionnelle.

 **La Formation professionnelle (16 – 18 ans, d'une durée de 2 à 3 ans) :**

La formation concerne les filières suivantes :

- métiers artisanaux et industriels (maçonnerie, menuiserie, plomberie, arts ménagers...)
- agriculture et élevage ;
- enseignement commercial ;
- sciences de l'ingénieur (mécanique, électronique...)
- transport et communication ;
- formation d'auxiliaires des services de santé ;
- sport ;
- etc.

De cette organisation du système, découle les conséquences suivantes :

- *le cycle terminal se situe désormais au niveau de 16 ans, soit la classe de troisième (3^{ème}) du premier cycle du secondaire. La formation professionnelle est la première voie offerte lorsque les élèves sortent la classe de troisième ;*
- *la nécessité d'aménager une passerelle vers le non formel avec possibilité de retour dans le formel au profit des sortants du CM2 et les 16-18 ans en fin de cycle qui ne pourraient pas poursuivre leur cursus normal ;*
- *la mise en cohérence du primaire avec le pré scolaire et le post primaire pour d'une part enrayer le goulot d'étranglement entre le CM2 et la classe de sixième (6^è) et d'autre part donner un nouvel élan au développement de la petite enfance ;*
- *la pré professionnalisation au niveau de l'éducation de base, concomitamment avec le développement des compétences de base et la recherche d'un équilibre entre professionnalisation et enseignement*

général.

5.1.2. L'éducation de base non formelle (9 ans et plus)

L'Alphabétisation et l'Education Non Formelle (AENF) sont des sous systèmes d'éducation complémentaires et indispensables au sous système formel.


L'éducation non formelle dans la pratique comprend :

- ✓ **l'alphabétisation / formation pour le développement** : elle prend en charge les personnes de plus de 15 ans qui apprennent à lire, à écrire, à compter en langue nationale. Leurs compétences sont renforcées par des apprentissages pratiques à partir des acquis de l'alphabétisation ;
- ✓ **l'éducation de base non formelle des jeunes et adolescents et les formules alternatives d'éducation de base non formelle** : elles constituent des innovations enrichissantes pour le formel et offrent des possibilités de passerelles du formel au non formel et vice-versa. Ces formules alternatives prennent en charge des enfants de 9 à 15 ans déscolarisés ou non scolarisés en leur donnant accès à un cycle complet d'éducation de base à dominante pratique et professionnelle en langues nationales articulées avec l'apprentissage du français d'une durée qui peut atteindre 4 ans.

Les contenus de formation proposés en AENF

L'alphabétisation doit non seulement viser des objectifs cognitifs mais aussi œuvrer pour la justice sociale, la dignité humaine et l'autonomisation sans distinction d'âge, d'origine et de sexe. Elle répond au souci d'une éducation tout au long de la vie, une éducation possible à tout âge.

Le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays dans le monde, a suscité la mise en œuvre des programmes et/ ou projets d'alphabétisation et des formules alternatives d'éducation de base non formelle, pour accélérer la liquidation de l'analphabétisme qui demeure le principal obstacle aux initiatives de développement. Au nombre de ces initiatives, on peut retenir :

-  **Les Centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF) et la nouvelle vision de l'alphabétisation / formation des adultes**

L'alphabétisation/formation comprend deux cycles d'apprentissages :

- **Le cycle d'alphabétisation/formation de base.**

Ce cycle est structuré en deux niveaux d'apprentissage :

- le premier niveau correspond à la phase d'initiation aux connaissances instrumentales, à la redécouverte de l'environnement de l'apprenant et surtout l'entraînement à la réflexion en vue de lui conférer une attitude positive vis-à-vis de son cadre de vie. Les enseignements de ce niveau ne donnent pas lieu à la délivrance d'une attestation.
- le second niveau a vocation de consolider les apprentissages initiaux et de compléter la formation des apprenants par l'introduction de nouveaux contenus jugés pertinents pour réaliser le profil d'un alphabétisé. La certification s'effectue à ce stade de la formation.

➤ *Le cycle de formation à la carte*

On offre la possibilité aux apprenants alphabétisés d'accéder immédiatement à l'un ou à l'autre des trois types de formation prévus, chaque type correspondant à une option :

Option I : Apprentissage du français fondamental et fonctionnel (A3F)

L'apprentissage du français fondamental et fonctionnel permet aux alphabétisés :

- d'apprendre le français en s'appuyant sur les acquis de l'alphabétisation en langues nationales ;
- de maîtriser les savoirs, savoir-faire et savoir être dispensés au niveau du cycle de formation culturelle, scientifique et technique et du cycle des formations techniques spécifiques.

La certification à ce niveau devrait permettre d'obtenir une équivalence avec le *CEP* en vue l'accès au post primaire.

Option II : La formation culturelle, scientifique et technique (CST)

Elle couvre la formation complémentaire de base (FCB), reprend l'essentiel du programme du niveau II de l'alphabétisation / formation de base et intègre les savoir-faire technologiques ainsi que les méthodes et techniques d'animation afin de susciter l'émergence d'une expertise enseignante disponible et accessible selon des modalités précises, telles que le recrutement par test de sélection d'animateurs.

Option III : Les formations techniques spécifiques (FTS) de durée variable

Elles poursuivent des objectifs de transfert de compétences professionnelles et se veulent d'une part, de véritables creusets d'application des nouvelles technologies de développement, et d'autre part, des cadres privilégiés d'actualisation de l'éducation tout au long de la vie.

L'éducation de base non formelle des jeunes et adolescents ou les formules alternatives d'éducation de base non formelle

L'éducation de base se renforce par la mise en œuvre de formules alternatives et d'innovation éducatives à travers plusieurs structures :

➤ **Les Centres d'éducation de base non formelle (CEBNF)**

Les CEBNF accueillent les jeunes de 9 à 15 ans non scolarisés ou déscolarisés. Ils se présentent donc comme une alternative au système formel et se basent sur la dynamique des communautés villageoises. La durée de cycle dans les CEBNF est de 4 ans. Les programmes de formation qui y sont dispensés comportent deux volets : une formation théorique et une formation pré professionnelle. Après deux années d'enseignement dans les langues nationales, les apprenants continuent leur formation en français pour les deux dernières années. Ceux qui le désirent (notamment les plus jeunes), passent le CEP et intègrent le système formel. Les autres ont la possibilité de poursuivre une formation professionnalisante dans les écoles de mille métiers ou les autres centres de formation appropriés.

➤ **Les Ecoles communautaires (Ecom)**

Cette expérience novatrice, dénommée « Ecoles communautaires » ou « Kéoogo » (centre d'initiation) en langue nationale mooré vise essentiellement à intégrer l'école au milieu par un transfert de compétences techniques et technologiques nécessaires pour un développement local durable sur les plans socioculturel et économique. La

tranche d'âge visée est celle de 9 à 15 ans et l'enseignement est bilingue (langues nationales/français). Le cursus scolaire est de quatre (4) ans après deux années d'enseignement dans les langues nationales. Les apprenants passent à l'enseignement du français pour deux autres années. Les meilleurs, c'est-à-dire ceux qui obtiennent au moins 12 de moyenne sur 20 continuent dans les écoles classiques en classe de CM1, tandis que ceux qui ont plus de 13 de moyenne sont inscrits au CM2 et passent le CEP au même titre que les élèves des écoles classiques.

La possibilité devrait être offerte à tous, même à ceux qui n'ont pas 12 ou 13 de moyenne de pouvoir redoubler pour avoir les capacités d'intégrer le système formel au cours moyen.

➤ Les centres « banmanuara » (CBN)

« *Banmanuara* » signifie en langue *gulmacema*, « *la connaissance éveille* ».

- Les CBN jeunes (9 à 15 ans) : ici, le français est introduit dès la première année, à l'oral en même temps que les langues nationales. La formation dure quatre ans et se couronne par l'examen du CEP.
- Les CBN adultes : comme leurs noms l'indiquent, ceux-ci sont ouverts aux adultes néo-alphabètes qui, après avoir franchi l'étape de l'alphabétisation initiale en langue nationale, désirent se former en français (4 ans) avec pour objectif de se présenter au CEP.

Au delà de ces structures les opérations suivantes sont offertes : ZANU et AMT

🚦 L'opération ZANU

ZANU signifie *apprentissage* en langue nationale *Dagara*. *L'opération Zanu* est un programme d'animation communautaire pour le développement local, utilisant l'alphabétisation fonctionnelle comme support. L'opération qui a démarré en 1995 vise le recrutement de 8103 jeunes diplômés de niveau BEPC pour que chacun des 8103 villages ait son Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation (CPAF) et son Agent communautaire de développement (ACD). L'opération *ZANU* fait partie des engagements nationaux et doit contribuer à terme à l'auto promotion des communautés villageoises. Si la philosophie de ce programme est noble, il reste que la question de la prise en charge des animateurs a freiné son évolution normale. Une nouvelle vision est désormais définie pour sa mise en œuvre à travers le projet d'alphabétisation fonctionnelle pour le développement local (PAFADL) où il sera question de recruter des leaders communautaires capables d'alphabétiser et de former pour impulser le développement local.

🚦 L'alphabétisation en milieu de travail (A M T)

Cette formule novatrice d'alphabétisation consiste à alphabétiser des apprenants du secteur informel en langues nationales articulées avec le français.

🚦 Autres formules

Il existe bien d'autres formules alternatives en alphabétisation et éducation non formelle (AENF) : « **l'école du berger** », « **la Pédagogie du texte (PDT)** », « **la méthode REFLECT** ».

Ces formules éducatives dans le cadre de la Réforme seront poursuivies et renforcées aussi bien au plan des contenus de formation que de leur organisation pour pérenniser les acquis et assurer leur efficacité. D'autres formules comme « l'école des mille métiers » est envisagée pour permettre le renforcement de la formation pré professionnelle.

🚦 L'école des mille métiers

L'école des mille métiers est un centre d'apprentissage de métiers au profit des enfants et adolescents jusqu'à

l'âge de 18 ans. En tant que formule alternative pour l'opérationnalisation des cycles terminaux et les passerelles, l'école des mille métiers se situe au delà des Centres d'éducation de base non formelle où la part consacrée à la formation technique est moins prépondérante, elle vise les objectifs suivants :

- Accroître l'offre de formation des adolescentes et adolescents déscolarisés (y compris les sortants du cycle primaire et les néo alphabètes) dans le respect de la parité entre les genres par une éducation de base axée sur la production et la formation d'une main d'œuvre qualifiée à même de soutenir l'économie nationale ;
- Développer de manière durable les compétences essentielles des jeunes en vue de leur autonomisation et leur insertion socio-économique dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- Renforcer les capacités des communautés en vue de la pérennisation des acquis du projet.

5.2. L'enseignement secondaire (16-20 ans)

L'enseignement secondaire se définit comme le niveau du système éducatif formel situé entre l'éducation de base (3-16 ans) et l'enseignement supérieur (18 ans et plus). Il constitue un niveau préparant les élèves qui le souhaitent et le peuvent à la poursuite de leurs études dans l'enseignement supérieur ou dans une formation professionnelle spécialisée.

L'enseignement secondaire est sanctionné par le Baccalauréat et comprend trois voies : la voie générale, la voie technologique et la professionnelle. Il est organisé en catégories d'enseignement secondaire général (ESG) et en enseignement secondaire technique et professionnel (ESTP).

Ce niveau d'enseignement doit être le creuset de l'approfondissement des acquis de l'éducation de base et de renforcement des transformations quantitatives et qualitatives qui améliorent l'épanouissement des potentialités intellectuelles et humaines des adolescents. L'enseignement secondaire dans ses contenus doit être conçu et élaboré en vue d'être le socle des sciences et des technologies pour les évolutions structurelles, le progrès technique, les sociétés et les économies du savoir. Autrement dit, un accent important sera mis sur l'enseignement des mathématiques et des sciences, véritable catalyseur du développement industriel et technologique, locomotive du développement des économies et des sociétés.

5.2.1. L'enseignement secondaire général

L'enseignement secondaire général constitue un cycle unique de trois ans et à une finalité essentielle de préparer aux études universitaires (enseignement supérieur).

La prise en compte du caractère cycle terminal nécessite de reformer les Baccalauréats A,B,C,D en vue de :

- renforcer et compléter les acquis de l'éducation de base ;
- dispenser aux enfants une culture générale suffisante et développer chez eux les outils de pensée et la motivation leur permettant de continuer à se former au terme de leur scolarité, quelque soit leur orientation future ;
- mettre l'accent au niveau des programmes sur des contenus visant à développer chez les élèves, le goût et les aptitudes pour les activités scientifiques et techniques et pour les métiers de l'agriculture et de l'élevage deux principaux leviers de la production de richesses nationales ;
- chercher à travers l'ensemble des enseignements dispensés et des activités conduites à développer chez l'enfant les capacités d'initiatives, le sens des responsabilités, le goût de l'effort et du travail bien fait ;

- permettre à chaque élève d'identifier et de développer ses propres potentialités et compétences, quel qu'en soit le domaine et d'apporter ainsi un appui à l'orientation professionnelle future ;
- préparer les enfants à l'emploi, par le développement d'un certain nombre de savoir faire (pratique et cognitifs), par une information sur les métiers de formation accessible à leur niveau, par un appui à l'orientation professionnelle, par le développement des relations entre établissements secondaires et monde du travail ;
- dispenser un enseignement qui, tant au niveau de l'esprit que des contenus et pratiques pédagogiques, vise avant tout à former des individus intégrés à leur milieu, conscients du rôle qu'ils ont à y jouer, ayant le souci de l'efficacité et du bien commun.

5.2.2. La formation technique et professionnelle

La formation technique et professionnelle se définit globalement comme la formation organisée en vue de préparer les jeunes au choix d'un métier ou d'une filière de formation, en les familiarisant avec les matériaux, les outils et les normes de travail concernant diverses activités professionnelles.

Elle constitue un champ du système éducatif et comprend un volet formel (l'enseignement technique et professionnel) et un volet non formel.

Sa reconnaissance et son organisation imposent de définir et conduire en étroite collaboration avec les ministères en charge de l'enseignement une véritable politique de développement du secteur avec comme objectifs prioritaires comme le stipule la lettre de politique éducative :

- la mise en place d'un cadre institutionnel organisant les multiples structures de formation professionnelle relevant de différents ministères, d'ONG, d'Associations diverses et d'entreprises ;
- le développement de la formation continue dans les secteurs d'activités afin de permettre une adaptation permanente des emplois à l'évolution du marché du travail et de répondre aux besoins de promotion des travailleurs ;
- l'appui aux organismes de formation professionnelle en particulier par une répartition équitable de la taxe pour l'apprentissage (TPA) ;
- l'amélioration de la qualité des formations dispensées, en particulier par le perfectionnement des formateurs (surtout au plan pédagogique), le contrôle de la qualité des programmes et l'organisation d'un système d'encadrement efficace.

Cette réflexion pourra intégrer :

- la définition d'un cadre qui prenne en charge la formation et l'encadrement du monde rural et du secteur informel pour promouvoir la culture et l'artisanat (formation aux métiers de l'agriculture et de l'artisanat) ;
- la définition de mécanismes pour la prise en charge de l'apprentissage et de la formation continue par les établissements de l'enseignement technique et professionnel, au besoin par le développement de solutions alternatives de formation (formation modulaire, formation qualifiante, formation à distance, formation en alternance, etc.) ;
- la redéfinition du rôle de l'Etat et des procédures de décloisonnement, de décentralisation et de

partenariat avec les acteurs de la formation professionnelle afin de permettre un ajustement permanent des offres de formation en rapport avec les offres d'emploi et ce dans une vision prospective (passerelles, validation des acquis professionnels et certification).

A l'examen de l'ensemble de ces objectifs et des potentialités par rapport aux besoins de développement dans le programme « Le progrès continu pour une société d'espérance », la formation technique et professionnelle ne doit plus rester confinée dans un état embryonnaire.

5.2.2.1. Enseignement secondaire technique

L'enseignement secondaire technique est un cycle unique de trois (03) ans et a comme finalité de préparer aux études universitaires.

La prise en compte du caractère cycle terminal nécessite de reformer les Baccalauréats E, F, G, H en vue d'atteindre les objectifs précédemment assumés dans l'enseignement secondaire général.

5.2.2.2. Enseignement secondaire professionnel

L'enseignement secondaire professionnel qui constitue le volet de formation professionnelle du système éducatif au secondaire comporte trois (03) cycles à finalité d'insertion professionnelle. Ce sont le cycle CAP (CEP+4ans), le cycle BEP (BEPC ou CAP + 2 ans) et le cycle Baccalauréat professionnel (BEP + 2 ans).

Les contenus de formation des cycles sont définis dans la perspective de pouvoir poursuivre également des études. On veillera à y intégrer les objectifs définis pour l'enseignement secondaire général en privilégiant l'opérationnalisation des compétences, les habiletés, les capacités d'apprendre à entreprendre.

Le continuum CAP-BEP-BAC pro pour les élèves dans le processus de professionnalisation de l'ETP se traduira par l'adoption d'une réglementation précisant le mécanisme d'accès des cycles de CAP au BEP et de BEP au BAC pro.

5.2.2.3. La formation technique et professionnelle formelle

La formation technique et professionnelle formelle qui comprend l'enseignement technique et la formation professionnelle se déroule essentiellement dans les établissements secondaires, techniques et professionnels que sont les lycées techniques, les lycées professionnels et les collèges d'enseignement technique.

5.2.2.4. La formation professionnelle non formelle

La formation technique et professionnelle non formelle regroupe l'ensemble des formations extérieures à l'enseignement technique et professionnel (ETP). Elle se déroule dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP : CEBNF et autres structures de même vocation), les Centres d'Apprentissage (CA), les Centres d'Evaluation et de Formation Professionnelle (CEFP), etc.

Chaque structure de formation professionnelle non formelle a son organisation propre.

La formation professionnelle peut se décliner également en formation professionnelle initiale (FPI), en formation professionnelle par apprentissage (FPA) et en formation professionnelle continue (FPC).

5.2.2.5. La formation professionnelle initiale

La formation professionnelle initiale se dit de la préparation à un 1^{er} métier ou de la préparation à l'exercice d'une profession. Elle est dispensée généralement dans le dispositif de l'enseignement technique et professionnel.

5.2.2.6. La formation professionnelle par apprentissage

L'apprentissage est une formation se déroulant en majeure partie dans un atelier ou dans une entreprise et est régie par un contrat d'apprentissage prescrivant les obligations mutuelles de l'apprenti et de l'employeur à qui incombe la responsabilité de la formation dans un métier soumis à apprentissage. Ce sont essentiellement les métiers de l'artisanat qui s'apprennent par cette voie.

5.2.2.7. La formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue participe de la régulation du monde du travail et de l'emploi et vise l'adaptation au poste de travail, la promotion du travailleur, la requalification, le perfectionnement, la reconversion, etc.

5.3. L'enseignement supérieur

Pour pouvoir répondre aux difficultés déjà anciennes liées aux augmentations rapides des inscriptions à l'université de Ouagadougou et à l'université polytechnique de Bobo, aux contraintes sociales, à l'instabilité sociale et à un taux de redoublement élevé dans certaines UFR, il faut donner aux institutions d'enseignement supérieur les moyens nécessaires pour innover en terme de diffusion des cours, de génération de ressources propres, d'assurance/qualité, de bonne gouvernance institutionnelle et de gestion des ressources humaines.

En tout état de cause, l'apparition d'une société mondiale du savoir, le rôle moteur de l'information dans la croissance économique et la constitution d'un marché international de l'enseignement supérieur font peser de nouvelles demandes massives sur le système éducatif de l'intérieur et hors frontière.

Une des missions essentielles de l'enseignement supérieur est de réduire la dépendance technologique vis-à-vis du nord en formant des compétences capables de traduire des idées en projets concrets et de créer des innovations propices pour le développement du Burkina Faso.

Les trois (03) universités actuelles du Burkina Faso sont en train d'œuvrer à mieux adapter les filières de formation au marché de l'emploi.

La généralisation actuelle du système « Licence, Master, Doctorat » constitue l'axe principal de la professionnalisation des formations dans nos universités. C'est dans cette direction qu'il faudra continuer pour leur permettre de se maintenir dans les pelotons de tête sur le plan sous-régional, africain et mondial.

Le problème des infrastructures de base (amphithéâtres, résidences d'étudiants et bureaux des enseignants) tout comme le recrutement de nouveaux enseignants continue de freiner sérieusement le système. Les solutions au « coup par coup » doivent céder la place à une rigoureuse planification scientifique pour éviter les explosions incontrôlables qui ramènent toujours en arrière.

Il faut réfléchir au développement de l'enseignement supérieur vers la création d'académies regroupant les universités et les structures scolaires de plusieurs régions. En attendant l'approfondissement des réflexions sur une telle innovation qui consacrera une fois de plus l'unité du système éducatif burkinabé, la Réforme veillera à ce que chaque académie puisse avoir une instance de régulation du système de gouvernance de l'éducation au niveau de l'académie.

5.4. Questions transversales

5.4.1. Rendre les cycles effectifs et terminaux

Il s'agit de concevoir les cycles d'enseignement et de formation de telle manière que tout élève à l'issue d'un cycle quelconque puisse poursuivre ses études ou s'insérer harmonieusement dans la vie active. L'intérêt d'une

telle disposition est d'éliminer les déchets du système qui sont tout aussi nombreux que variés, de rentabiliser socialement et économiquement chaque niveau et de réduire le sentiment de frustration consécutif à une impossibilité pour quelque raison que ce soit d'accéder au niveau supérieur.

Il conviendra dans la mise en œuvre d'aménager à des niveaux divers des passerelles entre la formation technique et professionnelle et l'enseignement général, entre le sous système formel et le sous système non formel ; d'autres centres de formation doivent côtoyer parallèlement les centres du système scolaire dans le but de recevoir et recycler ceux qui en sortent avant d'avoir atteint la fin du cycle terminal.

Par ailleurs, la réflexion devra être menée sur les approches permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'insertion socio professionnelle à la fin de chaque cycle :

- donner aux sortants de chaque cycle une formation complémentaire qui confère des compétences professionnelles d'insertion ;
- intégrer la formation qui confère ces compétences professionnelles aux contenus des programmes de formation du cycle.

Au terme de la présente Réforme, les cycles terminaux suivants sont retenus :

➤ **Enseignement général :**

- premier cycle terminal : classe de troisième ; durée : 09 ans ; sanctionné par le BEPC ;
- deuxième cycle terminal : classe de terminale ; durée : 03 ans ; sanctionnée par le Baccalauréat (BAC) d'enseignement général.

➤ **Enseignement technique et professionnel :**

- premier cycle terminal : durée 4 ans à partir du CEP, sanctionné par le Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP);
- deuxième cycle terminal : durée 2 ans à partir du BEPC ou du cap, sanctionné par le Brevet Etude Professionnel (BEP)
- troisième cycle terminal : durée 3 ans à partir du BEPC, sanctionné par les Baccalauréat technologique (Btn).
- quatrième cycle terminal : durée 2 ans à partir du BEP, sanctionné par le Baccalauréat professionnel (BAC pro)

5.4.2. Accès et passerelles

Tous les trois (3) premiers cycles de l'enseignement technique et de la formation professionnelle reçoivent des élèves de l'enseignement général et l'innovation consistera à recevoir des élèves en provenance des structures non formelles par voie de passerelles. Les passerelles sont les dispositifs qui permettent le passage d'un sous système non formel à un sous système formel et vice versa, ou d'un enseignement général à un enseignement technique et professionnel.

Les passerelles sont à aménager pour permettre fondamentalement de mieux canaliser les flux qui doivent passer soit d'un cycle à un autre, soit de passer d'un cycle non formel à un cycle formel, soit enfin pour s'orienter vers un cycle de qualification.

Ainsi, les élèves sortants de l'éducation de base, en fonction de leurs itinéraires ou de leurs projets personnels, se voient offrir plusieurs possibilités :

- rejoindre un cycle d'enseignement général dans un lycée ;
- poursuivre les études dans les lycées techniques ou dans les lycées professionnels ;
- rejoindre un centre de formation technique et professionnelle ;
- s'orienter vers des formations qualifiantes de courte durée (BEPC ou BAC + 1 an de formation en informatique, mécanique, électricité, etc.⁵) ;
- exercer un métier⁶.

En ce qui concerne la fin du second cycle terminal, les possibilités suivantes sont offertes :

- aller dans une école ou un institut de formation technique et professionnelle ;
- poursuivre les études universitaires ;
- suivre une formation qualifiante de courte durée ;
- exercer un emploi⁷.

Dans le cadre de l'éducation tout au long de la vie, des possibilités de formation devraient être offertes à tous les niveaux sous forme de spécialisation, remise à niveau, de requalification, à travers les structures formelles (CET, Lycées professionnels) et non formelle (CEBNF, école des mille métiers, etc).

La possibilité sera donnée aux sortants des centres de formation professionnelle ou des centres des métiers récupérant les enfants qui sortent du cycle d'éducation de base avant la fin, d'accéder à d'autres niveaux s'ils le désirent.

En ce qui concerne la préparation du CAP, pour le premier cycle terminal de la formation technique et professionnelle, un concours de niveau 4^{ème} sera ouvert au plan national. Les lauréats suivront trois (3) ans de formation professionnelle théorique et pratique.

En tout état de cause, une réflexion sur l'ensemble des formations proches de l'apprentissage et certaines catégories du non formel sera menée pour déterminer les meilleures conditions de promotion des apprenants, notamment leur insertion. Il sera créé un titre de qualification reconnue et permettant l'accès au cycle formel pour les sortants de l'apprentissage, dénommés **certificat de qualification professionnelle (CQP)**. Les modalités d'équivalence et d'accès aux autres niveaux seront établies par des textes réglementaires.

L'accès et les passerelles sont illustrés par les tableaux 1 et 2 en annexe et le schéma d'articulation du système éducatif.

5.4.3. L'intégration des langues nationales dans le système éducatif

La langue étant un moyen de communication et un véhicule de l'identité culturelle, l'utilisation des langues nationales dans le système éducatif est une question fondamentale.

De ce point de vue, sur la base des expériences d'éducation bilingue en cours depuis plus d'une décennie, les nouveaux curricula introduiront les langues nationales ou mieux celle maîtrisée par l'enfant avec une transition vers le français au niveau de l'éducation de base.

L'étude précoce d'une deuxième langue internationale, en l'occurrence l'anglais doit être également envisagée aux côtés du français et de la langue maîtrisée par l'enfant.

Au niveau du secondaire, les langues nationales seront introduites en tant que médium et matière d'enseignement.

⁵ Une personne qualifiée en enseignement général peut recevoir une formation intensive d'une année dans un domaine professionnel précis dans un souci de professionnalisation.

⁶ Un sortant du cycle non formel (CQP1) + 2ans complémentaires peut s'installer à son compte ou travailler dans une entreprise.

⁷ Le métier est lié à un niveau d'ouvrier qualifié CQP2 –BAC (technicien). Mais la formation/ Emploi suppose un niveau élevé : DUT 2ans, BTS 2ans + stages en entreprise.

L'intégration des langues nationales (celle maîtrisée par l'enfant) dans les curricula a pour avantages :

1) au plan de la communication :

- la facilitation des apprentissages ;
- la transmission du savoir au plus grand nombre ;

2) au plan pédagogique :

- l'élévation des capacités cognitives chez l'apprenant ;
- la mise en confiance des élèves pour aborder les apprentissages avec plus de sérénité ;
- une prise d'initiatives de la part des élèves ;
- la promotion de la pédagogie participative dans les classes ;
- une utilisation des compétences acquises dans la première langue comme support pour développer les mêmes compétences dans la langue seconde (français).

3) au plan culturel :

- la valorisation des langues nationales ;
- la promotion de l'identité culturelle burkinabè.

L'atelier de réflexion sur le bilinguisme tenu à Tenkodogo en février-mars 2006 a formulé des recommandations allant dans le sens de la prise en compte des langues nationales dans les curricula. Ces recommandations ont été traduites en plan d'actions opérationnel pour leur mise en œuvre.

5.4.4. La réforme des curricula

La réforme des curricula du système éducatif a pour but de donner plus de sens aux apprentissages en les rendant plus pertinents et plus cohérents par rapport aux finalités de l'éducation telles que définies à l'article 8 de la Loi d'orientation.

L'atteinte de des objectifs assignés à l'éducation de base recommande l'élaboration de nouveaux contenus de programmes et des aménagements au supérieur allant dans le sens du renforcement de la professionnalisation des filières. Ils doivent permettre de rendre les différents niveaux du système éducatif complémentaires et les cycles terminaux effectifs, ce qui nécessite une étude approfondie par des spécialistes du monde de l'éducation et du monde du travail.

Cette étude sera attentive aux réalités socio économiques et culturelles du pays, de la mondialisation et des objectifs du millénaire pour le développement tout en restant ouverte aux valeurs universelles telles les droits humains, la démocratie, etc.

Elle s'inspirera de tous les programmes en vigueur au Burkina Faso (programme des écoles primaires, des collèges d'enseignement général, technique et professionnel, des centres de formation technique et professionnelle, les centres de formation professionnelle, les CEBNF, etc)

Elle sera attentive aux possibilités offertes et à offrir aux sortants des différents cycles du système éducatif actuel et devra faire des propositions dans le sens du décroisement avec l'environnement.

La commission chargée de la révision des curricula devrait se pencher en particulier sur les formations techniques et professionnelles qui pourraient être proposée aux jeunes au regard des potentialités des différentes régions du pays.

Au total, l'élaboration de nouveaux curricula cohérents permettra d'améliorer les rendements interne et externe du système, de réduire de façon substantielle les déperditions en cours de cycle et d'adapter lesdits curricula aux

profils des sortants d'un cycle, donc d'augmenter l'efficacité du système.

5.4.5. La formation initiale et continue des personnels de l'éducation

Dans le contexte administratif et socio économique actuel de mise en œuvre de la décentralisation dans notre pays d'une part, et de la mondialisation d'autre part, le système d'éducation/formation doit s'imposer des normes minimales pour parvenir à des objectifs de qualité, d'efficacité, d'efficience et de performance.

L'atteinte de ces objectifs implique la qualité des acteurs (les hommes et les femmes) qui interviennent dans la gestion, l'administration et la planification du système, ainsi que dans la délivrance des apprentissages et des enseignements. Le déficit chronique que traîne notre dispositif nécessite une formation à grande échelle à court terme des agents de toutes les catégories pour équilibrer le fonctionnement du système.

➤ **Les administrateurs et gestionnaires du système et des dispositifs**

Le système éducatif burkinabé manque de cadres supérieurs, moyens et de techniciens spécialistes en la matière. Les acteurs à ce niveau peuvent être considérés à 99% constitués d'enseignants transformés en administrateurs, gestionnaires .

De même les services de la planification sont souvent confiés à des économistes plutôt qu'à des spécialistes en planification de l'éducation.

Il convient de former pour les divers emplois d'administration et de gestion du système éducatif des personnels spécifiques.

Ces formations se feront à l'école normale supérieure de l'Université de Koudougou ou dans toute autre structure qualifiée dans le domaine.

Dans le cadre du développement de l'enseignement supérieur, il sera créé un Centres de Pédagogie Universitaire par académie pour prendre en compte les objectifs de professionnalisation des filières de formation.

➤ **Les encadreurs pédagogiques**

L'image du système éducatif et la qualité des apprentissages ne pourront être entretenues et améliorées qu'à travers :

- une bonne formation des encadreurs ;
- le recrutement et la formation en nombre suffisant des encadreurs ;
- leur assiduité aux tâches de contrôle et d'évaluation à travers les visites de classe, la supervision pédagogique, etc. ;
- leur capacité à introduire des démarches pédagogiques novatrices.

En raison de la nouvelle organisation du système d'éducation et de formation et des résultats attendus, il sera créé en plus des emplois existants des corps d'inspecteurs et de conseillers pédagogiques de deux niveaux :

- Les inspecteurs et conseillers pédagogiques de l'éducation de base :
- Les inspecteurs et conseillers pédagogiques du secondaire (actuel second cycle).
-

La formation des encadreurs de l'éducation de base devra leur donner des aptitudes et des capacités suffisantes pour couvrir les besoins d'encadrement de sur tout le cycle.

Le niveau de formation devra être relevé par rapport à celui actuel en ce qui concerne le second cycle, pour leur

permettre d'intervenir dans les institutions supérieures de formation telles que l'Institut des Sciences (IDS) et l'École Normale Supérieure avec la qualification de maître assistant au moins. La durée de la formation à l'emploi d'inspecteur ou de conseiller du secondaire sera alors prolongée au-delà des deux ans avec des modules validés par l'université. Le personnel existant pourrait bénéficier de modules complémentaires.

➤ Les enseignants

A ce niveau le personnel en place est de 30 000 enseignants au MEBA avec un déficit d'environ 800 enseignants en 2005-2006 ; au MESSRS on compte 3 502 enseignants en poste dont 431 de l'enseignement technique et professionnel. Le déficit y est d'environ 2000 enseignants au cours de la même période.

Il faut signaler que dans les deux cas de figure, un grand nombre d'enseignants est affecté ou converti aux tâches d'administration et de gestion. Des mesures seront à prendre par conséquent pour le recrutement et la formation en nombre suffisant d'enseignants pour les premiers et second cycles terminaux. L'école normale supérieure, l'Institut des Sciences et les Ecoles Nationales des Enseignants du Primaire seront mis à contribution pour les différentes formations des personnels de l'éducation.

En ce qui concerne le personnel enseignant du sous-secteur de la formation technique et professionnelle, un effort exceptionnel devra être consenti en vue d'assurer le bon fonctionnement des dispositifs de formation dans ce domaine. En effet, un manque d'enseignants à ce niveau est prévisible en raison du faible développement de cet ordre de formation, si l'on veut réaliser la nouvelle politique de valorisation du capital humain en élargissant l'offre de formation technique et professionnelle (FTP) aux treize (13) régions et aux quarante cinq (45) provinces.

Des plans de carrière sont à proposer conformément aux textes réglementaires régissant la fonction publique et la réforme de l'Etat, plans pouvant contenir des éléments substantiels de motivation.

Il convient également de recruter et de former une catégorie d'enseignants auxiliaires de niveau BEP + 2 ans de formation pédagogique pour servir dans les cycles de métiers.

5.4.6. les affaires académiques, l'information, l'orientation scolaire et professionnelle

L'insertion future des élèves se prépare tout au long de la scolarité et non pas seulement au moment où ils la terminent. La préparation à l'insertion, objectif spécifique de la formation s'inscrit dans le droit des jeunes et des familles à l'information et l'orientation. Il s'agit, à tout moment de la scolarité, d'accompagner les jeunes dans leur recherche de solutions de formation et d'insertion sociale et professionnelle ainsi que dans l'élaboration de leur projet personnel d'orientation et d'insertion (CONFEMEN).

Ce droit à l'information et à l'orientation nécessite :

- La création d'une structure académique à compétences et attributions étendues sur tout le système éducatif qui prendrait en compte les missions du service des affaires académiques de l'orientation et de l'information (SAAOI) de l'actuelle Direction des Affaires Académiques et Scolaires (DAAS) et l'actuel centre d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (CIOSPB). Cette nouvelle structure devrait disposer d'un dispositif large et ouvert d'information et d'orientation scolaire et professionnelle à vocation de service public accessible à tous (élèves, parents, professionnels, entreprises, etc.). La structure pourrait étendre ses activités à travers des services spécialisés au niveau des différents ordres d'éducation, d'enseignement et de formation ;
- la conception et l'introduction de modules d'éducation à l'orientation afin de permettre à l'élève de se connaître, de connaître le système de formation et de connaître les métiers et l'entreprise.

5.4.7. Les modes d'évaluation y compris la certification

L'évaluation du niveau d'acquisition des connaissances permettra à l'intérieur des niveaux de formation de :

- apprécier le degré de maîtrise des contenus de formation par les élèves, les apprenants afin d'opérer les ajustements nécessaires pour une formation de qualité ;
- maintenir l'équilibre en matière de niveau dans les groupes pédagogiques donnés ;
- mettre en œuvre le plus efficacement possible les programmes de formation adaptés aux compétences attendues à chaque niveau de formation.

5.4.8. L'évaluation en fin de cycle

Elle est nécessaire pour situer l'élève sur ses propres performances et renseigner le formateur sur le degré d'atteinte de ses objectifs de formation. En matière de certification, l'architecture actuelle des diplômes nationaux primaire, secondaire et universitaires est maintenue avec à ce niveau la prise en compte du système L M D.

5.4.9. Les Technologies de l'information et de la Communication (T I C)

Les technologies de l'information et de la communication constituent de puissants moyens didactiques et d'accès à l'information et au savoir. En raison de leur utilité dans tous les secteurs d'activités à l'heure actuelle, l'école ne peut continuer d'évoluer en marge de cette révolution technique et technologique. Aussi, la Réforme mettra un accent tout particulier à leur introduction dans tous les niveaux d'enseignement.

VI. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

La Réforme du système éducatif ne pourra se traduire dans les faits que par la définition de stratégies cohérentes, efficaces et efficientes.

Pour ce faire, il est préconisé :

6.1. Au plan institutionnel

La nouvelle configuration de l'éducation de base avec les ordres d'enseignement (préscolaire, primaire et post-primaire) implique nécessairement des mutations institutionnelles où il sera créé deux (02) cadres de gestion :

- l'éducation de base et la formation technique et professionnelle ;
- l'enseignement secondaire et supérieur allant de la seconde à l'université.

Des passerelles seront établies pour permettre l'évolution de l'apprenant dans une structure de formation technique qui pourrait le conduire à un niveau supérieur.

Il s'agira essentiellement de procéder à :

- une relecture du décret portant attribution des membres du Gouvernement ;
- une relecture des décrets portant organisation du MASSN, du MEBA et du MESSRS pour leur donner la structuration voulue par le Gouvernement.

Par ailleurs, des mesures idoines doivent être impérativement prises pour opérationnaliser le Conseil Supérieur de l'Education créé par l'article 58 de la loi d'orientation de l'éducation.

Cet organe pourra constituer en son sein des groupes thématiques des différents ordres d'enseignement.

6.2. Au plan des tutelles administratives

Compte tenu de l'importance de la Réforme, il convient de procéder à une réorganisation structurelle des départements ministériels concernés.

VII. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La réussite de la mise en œuvre du nouveau système éducatif impose la prise en compte d'un certain nombre de mesures d'accompagnement. Ces mesures sont :

7.1. L'extension et la maintenance des infrastructures

Pour accroître l'offre éducative, il convient de réhabiliter et de construire des infrastructures préscolaires, scolaires, des centres de formation technique et professionnelle.

Pour ce faire :

- chaque région disposera d'une structure d'enseignement supérieur, d'au moins un lycée technique et ou professionnel ;
- chaque province disposera d'au moins un collège d'enseignement technique, d'au moins un centre de formation technique et professionnelle, d'une « école des mille métiers » et d'un centre de culture scientifique et technique (CCST) pour le non formel ;
- chaque commune / département disposera d'au moins une garderie populaire, un centre d'accueil et d'apprentissage pour jeunes filles et d'au moins un collège d'enseignement général ;
- chaque village disposera d'au moins une école primaire, un centre d'apprentissage ou un centre d'éducation de base non formelle et d'un « bisongo » ;
- chaque secteur des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso disposera d'au moins un collège d'enseignement général, une « école des mille métiers », une garderie populaire.

7.2. L'utilisation optimale des classes

Le développement de la pédagogie des grands groupes doit être encouragé. Les classes multi grades conviendraient au milieu rural où il n'y a pas de larges effectifs. L'instauration d'un continuum éducatif alliant scolarisation, éducation non formelle et éducation des adultes peut être envisagée dans le cadre d'une utilisation optimale des infrastructures disponibles. De plus, une électrification rurale permettra d'organiser des cours du soir.

7.3. Le recours à des modes alternatifs de recrutement des maîtres

La pénurie d'enseignants constitue un frein à la qualité. Aussi, la mise en œuvre d'un plan pluri annuel de recrutement des enseignants est un impératif. Mais, il faudrait encourager le redéploiement des enseignants par la prise de mesures administratives responsables et l'amélioration des conditions de travail en campagne par le développement régional dans le cadre du processus de décentralisation.

7.4. L'amélioration de l'environnement scolaire

Cet aspect révèle l'importance de la qualité de l'environnement scolaire qui est déterminant dans la mise en œuvre du système éducatif. Il est évident qu'une considération d'un certain nombre de paramètres favorise la réussite du système éducatif.

Il s'agit notamment :

- **De l'adoption de mesures pour combattre les inégalités**

Pour ce qui concerne les filles, des mesures spécifiques doivent être prises pour renforcer leur scolarisation, par une amélioration des conditions générales de vie des femmes de façon à libérer les jeunes filles des tâches qui les empêcheraient de fréquenter l'école (travaux domestiques, garde des enfants).

Pour ce qui est des élèves issus des milieux défavorisés, l'amélioration de leurs conditions de vie doit constituer une préoccupation majeure. Des programmes spécifiques à l'intention des élèves issues des familles pauvres doivent être mis en œuvre. Ils peuvent prendre la forme de subventions diverses incitatives visant à réduire la charge financière des communautés (cantine scolaire, distribution gratuite de fournitures), en vue de contribuer à stimuler l'entrée et le maintien dans le système éducatif.

- **De la création et de la mise en place d'un service social et d'un service médico scolaire**

Le service social a pour but d'apporter un soutien psycho-social au profit des élèves et étudiants en difficultés, de les aider à résoudre les problèmes sociaux auxquels ils sont confrontés et de favoriser leur réussite scolaire. Quant au service médico scolaire, il vise à leur apporter une assistance sanitaire.

7.5. Implication des communautés et tous les acteurs de l'éducation

L'engagement actif des communautés joue un rôle capital dans l'amélioration de la qualité et de l'accès à l'éducation. De ce fait, il est indispensable de développer des partenariats entre les différents acteurs du système éducatif.

Ces partenariats représentent d'excellents leviers pour l'accès à l'éducation et une meilleure appropriation de l'école par les communautés.

7.6. Amélioration de la qualité et de la pertinence

Pour améliorer la qualité et la pertinence il faut :

- la réduction des effectifs par classe à des proportions normales ;
- la réforme des curricula ;
- la révision des filières et des programmes de formation professionnelle ;
- la réduction des redoublements ;
- la mise à disposition de livres ;
- la scolarisation en langues nationales ;
- la valorisation du métier d'enseignant à travers la formation et l'amélioration de ses conditions de travail.

7.8.. Soutien au processus de changement

Afin de soutenir le processus de changement les dispositions suivantes sont nécessaires :

- l'engagement politique ;
- le renforcement du partenariat ;
- l'adoption d'une approche intégrée ;
- le renforcement du financement ;

- le renforcement des capacités (de gestion, de pilotage du système) ;
- l'élargissement du panier commun au pré scolaire et au post primaire dans le cadre du PDDEB ;

7.9. Mesures transitoires

La Réforme devrait se mettre en place dès 2006 en se donnant une période transitoire de deux ans maximum. Toutes les compétences n'exigeant pas un long délai de transfert devraient s'effectuer au cours de l'année scolaire 2006/2007 pour faciliter les conditions de rentrée en octobre 2007⁸. La période de transition doit servir à élaborer et faire adopter l'ensemble des textes législatifs et réglementaires nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Réforme. Pour les lycées actuels, des mesures immédiates doivent être prises pour le transfert du premier cycle dans de nouveaux CEG qui seront construits à cet effet. Cela concerne les grandes communes urbaines (CEG d'arrondissement) et les lycées départementaux.

Pour les CEG en situation actuelle, ils sont à mettre à la disposition du département de l'éducation de base pour la rentrée prochaine avec les ressources matérielles et humaines.

En vue d'un développement harmonieux de l'éducation de base et d'une vision unitaire de l'éducation, il faudrait envisager le rattachement de l'éducation pré scolaire à l'éducation dès la deuxième année de mise en œuvre de la Réforme.

En conclusion, l'Education de qualité pour tous, n'est possible qu'avec des infrastructures et des moyens financiers suffisants.

La généralisation de l'éducation de base signifie l'inscription et le maintien à l'école de tous les enfants d'âge scolaire jusqu'à 16 ans, comme le stipule la Loi d'orientation de l'éducation.

Dans la phase actuelle, cet objectif peut être difficilement atteint, mais grâce aux sacrifices financiers que pourraient consentir l'ensemble des partenaires y compris « l'effort patriotique en faveur de l'éducation de base » à solliciter auprès de toutes les couches sociales l'école burkinabè pourrait être obligatoire du moins pour la tranche d'âge 6 à 16 ans.

RECOMMANDATIONS SPECIALES

1. Afin d'optimiser les chances de mise en œuvre réussie de la Réforme, la commission recommande fortement la mise en place d'une structure spéciale qui sera chargée du pilotage de la Réforme. Cette structure aura à sa disposition des compétences pluri disciplinaires (communicateurs, juristes, spécialistes en génie civil, curricula, etc.). La relecture proposée de la loi d'orientation pourrait prendre en compte cette recommandation en vue de son opérationnalisation.
2. La Réforme de par son caractère historique doit être un acte hautement politique. Pour ce faire une décision d'augmentation spectaculaire des traitements et salaires de tous les acteurs du nouveau système (30 à 40%) matérialiserait au mieux la volonté politique du Gouvernement d'accompagner la mise en œuvre de la Réforme. Une telle mesure sera certainement une source de motivation de l'ensemble des acteurs pour l'atteinte des objectifs.
3. De telles mesures devront certainement être accompagnées de plans de lutte contre le laxisme et la corruption tant décriée en ce moment dans l'éducation.
4. Le système éducatif (sous-système formel et sous système non formel) devra dans son ensemble, bénéficier d'une réorganisation interne, avec toutes les passerelles nécessaires de passage d'un sous système à l'autre pour ses acteurs, avec tous les avantages qui y seront liés.
5. la mise en œuvre de la Réforme nécessitera la réalisation d'un très grand nombre d'infrastructures. Au regard des difficultés rencontrées dans l'exécution des programmes actuels de construction, la commission recommande vivement la création d'une agence nationale des infrastructures éducatives.

⁸ La période de démarrage proposée est purement indicative. La décision finale n'appartient qu'au Gouvernement et à lui seul.

VIII. CONTRAINTES OU FACTEURS DE RISQUES

8.1. Contraintes d'ordre socio-culturel

- La réticence des populations : elles peuvent s'expliquer par les échecs des nombreuses tentatives de réformes qui n'ont pas apporté de solutions aux problèmes que connaît le système. Une large sensibilisation des populations est nécessaire ;
- La non prise en compte des recommandations par le Gouvernement, notamment l'institution de passerelles, l'ouverture de filières, la relecture des contenus et la révision des pratiques au niveau du primaire et du secondaire, peut constituer un risque. Il convient donc de prendre les mesures indiquées pour la bonne Réforme du système éducatif.

8.2. Contraintes d'ordre administratif et d'ordre pédagogique

- Une réticence peut être également observée au niveau de certains acteurs face à la nouvelle configuration de l'éducation de base. Une large campagne de sensibilisation des acteurs s'impose ;
- L'accroissement des effectifs rendra crucial le problème de gestion des cursus scolaires d'élèves en difficultés. Pour pallier cette situation il y a lieu de développer les mécanismes d'aide et de suivi des élèves.

8.3. Contraintes liées à l'insuffisance des infrastructures

- La Réforme du système éducatif telle qu'envisagée ne peut se faire sans un développement des capacités d'accueil au premier cycle du secondaire actuel par la construction d'infrastructures et d'équipements (salles de classe, services administratifs, laboratoires, bibliothèques, etc.) ;
- Les cartes scolaires qui ont servi jusqu'à ce jour de support à l'élaboration des projets des deux ministères (MEBA et MESSRS) doivent être harmonisées pour prendre en compte la Réforme du système éducatif.

8.4. Contraintes liées à l'insuffisance numérique et qualitative des personnels enseignants et d'encadrement

- L'enseignement secondaire connaît un déficit de 1745 enseignants avec lequel il faudra compter les nouvelles ouvertures et constructions à venir ; ce déficit est très prononcé dans les disciplines scientifiques et techniques et en EPS ; le développement de l'éducation (nouvelle formule) n'est possible qu'avec la résorption du déficit existant et le recrutement massif d'enseignants et d'encadreurs pédagogiques pour leur suivi sur le terrain et une formation de qualité à assurer aux deux corps.
- La formation des enseignants à la gestion administrative et pédagogique du nouveau système est une condition nécessaire à la réussite du processus de Réforme du système éducatif. Elle doit être conduite par des encadreurs pédagogiques dont les effectifs doivent être augmentés à tous les niveaux.

8.5. Contraintes financières

Elles sont liées au contexte de rareté des ressources. Une mobilisation des ressources nécessaires à la Réforme est une exigence absolue.

CADRE LOGIQUE DU CADRE D'ACTION DE LA RÉFORME

Description des composantes	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification	Hypothèse et conditions de réussite	Contraintes
Objectif général : rendre le système éducatif plus cohérent, plus fonctionnel et plus adapté aux besoins de développement socio économique du Burkina Faso	Existence de passerelles Accroissement du rendement externe	Rapports statistiques Rapports annuels	Adoption de la Réforme	Manque de ressources et de volonté politique
Objectifs spécifiques				
1. opérationnaliser le principe de l'obligation scolaire qui couvre la période d'âge de 6 à 16 ans (cf. article 2, alinéa 3) et, l'article 10, de la loi d'orientation de l'éducation relatif à l'éducation de base comprenant l'éducation pré scolaire et l'enseignement de base ;	Loi d'orientation révisée promulguée	Journal officiel (JO)	TDR de révision Commission interministérielle ou Secrétariat technique de coordination du processus de Réforme	
2. restructurer le système éducatif dans le sens d'une meilleure intégration des ordres d'enseignement ;	Texte de la Réforme adoptée et mesures d'application	Journal officiel (JO)	Projets de décrets élaborés à cet effet	Réticences des acteurs
3. développer l'offre d'éducation de base et de formation en vue de l'éducation pour tous ;	Nombre d'infrastructures créées	Annuaire statistiques	Mise en œuvre de la carte éducative consolidée	Manque de financement
4. Faciliter la mobilisation de ressources financières pour le développement harmonieux de l'éducation de base	Mécanismes de mobilisation de ressources Mécanismes de décaissement adaptés	Loi de finances	Table ronde des bailleurs de fonds Mobilisation ressources internes	
5. développer l'enseignement technique et professionnel afin d'améliorer l'efficacité externe du système éducatif en renforçant l'employabilité des jeunes ;	Nombre de centres de formation et d'écoles techniques créés	Annuaire statistiques	Politique de développement de la formation technique et professionnelle	Volonté politique
6. établir des passerelles entre le sous-système formel et le sous-système non formel, entre l'enseignement général, la formation technique et professionnelle et les différentes offres de formation possibles ;	Nombre d'élèves passant d'un sous système à l'autre et vice versa, d'une catégorie d'enseignement à l'autre	Annuaire statistiques	Adoption de règles institutionnelles	
7. rendre les cycles plus fonctionnels grâce à une meilleure description de leur	Indicateurs de rendement interne	Annuaire	Existence d'un plan	Manque de

processus opératoire de fonctionnement ;			statistiques	d'action financé jusqu'en 2015	ressources
8. professionnaliser les filières d'apprentissage et de formation à tous les niveaux et, particulièrement au niveau de l'enseignement supérieur dans le cadre du nouveau dispositif de certification : licence-master- doctorat (LMD).	Nombre de filières professionnalisées		Annuaire statistiques	Existence d'un plan de professionnalisation progressive	Insuffisance de professeurs qualifiés
Activités	Indicateurs	Délai	Moyen humain	Moyens matériels	Moyens financiers
I. opérationnaliser le principe de l'obligation scolaire qui couvre la période d'âge de 6 à 16 ans (cf. article 2, alinéa 3) et, l'article 10, de la loi d'orientation de l'éducation relatif à l'éducation de base comprenant l'éducation pré scolaire et l'enseignement de base ;					
1.1. Examen du Rapport de la « Réforme » par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE)	Propositions et avis du CSE	Août 2006	Consultants auprès du conseil	Cadre approprié de travail	PM
1.2. Examen et adoption du Rapport par le Conseil des Ministres	Rapport adopté en CM	Septembre 2006	Gouvernement	PM	PM
1.3. Révision de la loi d'orientation de l'éducation	Loi révisée promulguée	30 nov. 2006	Commission interministérielle	PM	PM
1.4. Relecture du décret portant attributions des membres du Gouvernement	Nouveau décret	Septembre 2006	Commission interministérielle	PM	PM
1.4. Mise en place d'un Secrétariat Technique de Coordination du Processus de Réforme (STC/PR)	Décret de création	Septembre 2006	Equipe pluri disciplinaire	Logistiques	PM
1.5. Elaboration d'un plan de communication par le STC/PR	Plan de communication approuvé	15 octobre 2006	Spécialistes en communication	PM	PM
1.6. organisation d'une vaste campagne d'information -sensibilisation sur la Réforme (Spots, larges concertations en vue de l'élaboration d'un plan d'action de la Réforme, Conférence de presse, etc...)	Nombre de messages diffusés Nombre de personnes sensibilisées	A partir du 15 octobre 2006	Cadres des ministères Partenaires sociaux STC/PR	Média Moyens de communication	PM
2. Restructurer le système éducatif dans le sens d'une meilleure intégration des ordres d'enseignement ;					
2.1. Elaboration, examen et adoption d'un décret portant restructuration du système éducatif en application de la nouvelle loi	Décret promulgué	15 décembre 2006	Juriste et STC/PR	PM	PM
2.2. Révision des organigrammes des ministères en charge de l'éducation	Décret promulgué	30 décembre 2006	Juriste & SGG/CM	PM	PM
2.3. Révision de la PNDIPE et de son plan d'action	PNDIPE révisée	PM	Groupe de travail	PM	PM
2.4. Prise en compte de la nouvelle configuration des ordres d'enseignement par les programmes sectoriels de développement	Version consolidée des programmes de développement des ministères	2007	Comité interministériel	PM	PM

2.5. Création d'académies par région/ groupe de régions	Décret portant création d'académies	2008	Juriste Expert en éducation	PM	PM
3. Développer l'offre d'éducation de base et de formation en vue de l'éducation pour tous					
3.1. Construction de nouvelles infrastructures	Nombre de classes construites	2006-2015	Techniciens en bâtiment Agence nationale des Infrastructures Educatives	Logistique	PM
3.2. Recrutement de nouveaux agents	Nombres d'agents recrutés	2006-2015	DRH, Fonction Publique	PM	PM
3.2. Formation de nouveaux agents	Nombre d'agents formés	2006-2015	spécialiste de l'éducation	PM	PM
3.3. Réfection/réhabilitation d'anciennes infrastructures	Nombre de classes réfectionnées ou réhabilitées	2006-2015	Agence spécialisée en génie civil	PM	PM
3.4. Renforcement des innovations pédagogiques porteuses	Nombre d'innovations réalisées	2006-2015	Spécialiste des innovations pédagogiques	PM	PM
3.5. Renforcement de la participation communautaire	Nombre de structures communautaires mises en place et fonctionnelles	2006-2015	STC/PR	PM	PM
4. Faciliter la mobilisation de ressources financières pour le développement harmonieux de l'éducation de base					
4.1. Elaboration d'un programme intégré de développement des différents ordres d'enseignement et de formation	Existence d'un schéma directeur d'intégration des ordres d'enseignement	Octobre 2006	Juriste et Expert en Education	PM	PM
4.2. Organisation d'une table ronde avec les PTF (BM, le FMI, la BAD, les Institutions spécialisées des NU, les partenaires bilatéraux, la Société civile, etc.) autour du développement intégré de l'éducation	Rapport de tenue effective de la table ronde	Janvier 2007	Juriste et Expert en Education	PM	PM
4.3. Elaboration de fiches de projets et programmes	Nombre de programmes/projets financés	Janvier 2007	Spécialistes en conception de projets et programmes	PM	PM
5. Développer l'enseignement technique et professionnel afin d'améliorer l'efficacité externe du système éducatif en renforçant l'employabilité des jeunes.					
5.1. Adoption de la politique de développement de la formation technique et professionnelle	Décret portant adoption de la politique Schéma directeur	Décembre 2006	Juriste et spécialiste en éducation Commission technique et comité de coordination	PM	PM
5.2. Mise en place de programmes de développement de filières	Nombre de filières	2006-2015	Spécialiste en	Infrastructures	PM

professionnalisantes			conception de programme de développement ; Techniciens des différents domaines	et équipements	
5.3. Développement de la formation technique par alternance	Nombre de structures d'alternance	2006-2015	Cabinets de contrôle, Communautés	Ateliers Entreprises PMI, PME	PM
5.4. Adoption d'un référentiel des métiers	Rapport d'adoption	2007	Spécialistes en référentiel de métiers	PM	PM
6. Etablir des passerelles entre le sous-système formel et le sous-système non formel, entre l'enseignement général, la formation technique et professionnelle et les différentes offres de formation possibles ;					
6.1. Prise d'un décret portant opérationnalisation des passerelles	Décret	Mai 2007	Ministère en charge de l'éducation et de la formation	PM	PM
6.2. Prise d'un arrêté portant opérationnalisation des passerelles et des cycles terminaux	Textes réglementaires	Juin 2007	Ministère en charge de l'éducation et de la formation	PM	PM
6.3. Articulation des programmes du non formel avec ceux du formel	Existence d'un schéma directeur d'intégration des ordres d'enseignement	Mars 2007	Juriste et Expert en Education	PM	PM
7. Rendre les cycles plus fonctionnels grâce à une meilleure description de leur processus opératoire de fonctionnement					
7.1. Réforme des curricula des différents ordres d'enseignement en prenant en compte les langues nationales, la prévention du VIH/Sida, le genre, les TIC, les spécificités régionales, etc.	Travaux de la commission nationale et des commissions techniques sectoriels des programmes	2006-2015	Spécialistes en élaboration des curricula	PM	PM
7.2. Introduction des activités de production à tous les niveaux de l'éducation	Nombre d'ateliers fonctionnels	2006-2015	Formateurs Maîtres artisans	PM	PM
8. Professionnaliser les filières d'apprentissage et de formation à tous les niveaux et, particulièrement au niveau de l'enseignement supérieur dans le cadre du nouveau dispositif de certification : licence-master- doctorat (LMD).					
8.1. Création de sections manuelles dans les écoles à six classes au profit des sortants du primaire âgés de 15/16 ans.	Nombre de sections manuelles créées et fonctionnelles	2008-2015	Formateurs Maîtres artisans		
8.2. Création de filières techniques CAP à partir de la 4 ^{ème} .	Arrêté ministériel	Avril 2007	DRH		
8.3. Mise en place du système LMD	Arrêté ministériel	2007	Cabinet Ministre		
8.4. Développement de la formation des adultes à l'université	Nombre de filières	2006-2015	UFR		
8.5. Création d'un Centre de Pédagogie Universitaire	Centre de Pédagogie	2007	Spécialistes en		

	Universitaire (CPU)		pédagogie Universitaire		
8.6. Création d'un centre à large compétence sur les questions d'information et d'orientation du primaire à l'université	CIO	2007	Spécialiste en information et orientation		

RECAPITULATION GENERAL DES COÛTS

Niveau	Désignation	Montant (en milliards de FCFA)
Pré scolaire	Total des dépenses	538,362 718 392
Enseignement primaire	Total des dépenses	220,405 951 483
Post primaire	Total des dépenses	389,788 904 399
Secondaire	Total des dépenses	216, 439, 210
Supérieur	Total des dépenses	329, 587, 000
TOTAL		1694,583784274

ANNEXES